



COVEA FINANCE SAS

# COVEA PROFIL OFFENSIF

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>11</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>28</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>32</b>
bilan .....	33
actif .....	33
passif .....	34
hors-bilan.....	35
compte de résultat.....	36
annexes .....	37
règles & méthodes comptables .....	37
évolution actif net .....	40
compléments d'information .....	41
<b>inventaire.....</b>	<b>51</b>

<b>Société de gestion</b>	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Établissement placeur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Commissaire aux Comptes</b>	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
<b>Commercialisateur</b>	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

# informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Actions internationales

**Affectation des sommes distribuables :**

Résultat : Parts C : capitalisation / Parts D : distribution.

Plus-values réalisées nettes : capitalisation des parts C et D.

**Objectif de gestion :** L'OPCVM a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement long terme (supérieur à 5 ans), une performance diminuée des frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé à 75% de l'indice MSCI Euro, à 15% de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans, et à 10% de l'€STR capitalisé, et ce en recherchant le meilleur couple rentabilité / risque.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence est un indicateur composite :

- 75% MSCI Euro

- 15% FTSE MTS Eurozone Government bond IG 5/7 ans

- 10% €STR capitalisé

L'indice MSCI Euro est représentatif de l'évolution des marchés actions de la zone euro. Cet indice est consultable sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com)

L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans est un indice obligataire libellé en euros qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etats de la zone Euro dont la maturité est comprise entre 5-7 ans.

Cet indice est publié par [www.ftserussel.com](http://www.ftserussel.com)

L'€STR (Euro Short Term Rate) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

Toutefois, la gestion de l'OPCVM n'est pas indicielle, la composition du portefeuille de l'OPCVM peut, à tout moment, s'écarter significativement de celle de son indicateur de référence; des écarts de performance et de risque peuvent ainsi en découler.

**Stratégie d'investissement :**

Description des stratégies utilisées :

La gestion du fonds est active et discrétionnaire.

L'objectif est d'offrir une gestion profilée d'un portefeuille investi en OPC et en valeurs mobilières françaises et étrangères : obligations, actions, titres de créances négociables et toute autre valeur négociée sur un marché réglementé.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macro- économiques par zone ou par pays (taux de chômage,

inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la société de gestion, notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion du fonds décide à travers le comité de gestion de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs géographiques ou thématiques.

L'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC selon un processus de sélection de sociétés de gestion partenaires ("OPC externes"), y compris les OPC de la société de gestion ("OPC internes").

La sélection des sociétés de gestion partenaires est effectuée par l'équipe Multigestion. Dans le cadre de son activité principale de gestion de fonds de fonds, l'équipe Multigestion établit un questionnaire à partir de critères quantitatifs et qualitatifs extra-financiers (politique ESG, politique d'engagement, politique de vote, qualité de la gouvernance de la politique ESG de la société de gestion, existence d'une politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts, proximité avec les principes mis en oeuvre par Covéa Finance en matière ESG (filtres d'exclusions sectorielles et normatives) et financiers (solidité bilancielle, structure de l'encours sous gestion, rentabilité, endettement, actionnariat, évolution des encours...). Cette analyse est complétée par une grille d'exclusion (critères d'exclusion : juridiction non coopérative, durée d'existence de la société de gestion trop récente, sanction à l'égard des dirigeants, ...) et de notation. Ces informations vont permettre d'attribuer une note à la société de gestion. Seules sont retenues les sociétés dont la note globale est supérieure à 12/20.

La décision d'ajouter ou de retirer une société de gestion de portefeuille à l'univers d'investissement est prise lors du Comité Multigestion. La liste des sociétés de gestion de portefeuille est revue a minima de façon annuelle. Elle peut également être revue de façon spontanée dans des circonstances exceptionnelles.

Les OPC externes sont sélectionnés dans les gammes de fonds des sociétés de gestion partenaires retenues. Pour intégrer l'univers d'investissement, chaque OPC externe doit répondre de manière documentée à un questionnaire précis établi par l'équipe Multigestion.

De façon non exhaustive, les critères financiers et extra-financiers utilisés sont notamment les suivants :

- Univers d'investissement du fonds et instruments utilisés ;
- Objectifs, contraintes et stratégie d'investissement du fonds ;
- Thématiques en lien avec la durabilité et l'ESG (suivi de l'intensité des émissions carbone des entreprises, limitation des sociétés à forte intensité d'émissions carbone, communication de ces informations aux porteurs...);
- Moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPC.

Une notation objective est alors attribuée à chaque fonds sans qu'elle ne détermine à elle seule la décision d'investissement. Cette appréciation globale aboutit à une recommandation ou une interdiction d'investissement.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, le fonds est investi à au moins 80 % de son actif net (hors liquidités) dans :

- des OPC promouvant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») et/ou,
- des OPC ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

La contribution des critères ESG est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à la limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- La mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC gérés par Covéa Finance (OPC Internes), pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site internet [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)), et
- De la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir d'un questionnaire adressé par l'équipe de gestion aux sociétés gérant les OPC externes dans lesquels le Fonds investit.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,

- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflète donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux. Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :

- Exposition au risque actions : entre 60 % et 120 % de l'actif net.
- Exposition au risque de taux : de 0% à 40% maximum de l'actif net ;
- Exposition au risque de change : jusqu'à 100% de l'actif net.
- Exposition au marché des matières premières (via des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières) : jusqu'à 15% de l'actif net.

Le fonds est investi de 20% jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

Le Fonds sélectionne également des actions et des OPC investis en actions internationales, y compris et dans une moindre mesure, ceux spécialisés sur les sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dans la limite de 30% de l'actif net et ceux spécialisés sur les pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net.

Le fonds peut être exposé, à travers ses sous-jacents, au marché des matières premières, dans une limite maximale de 15% de l'actif net.

Les stratégies utilisées, visant à réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, sont principalement les suivantes :

- Allocation tactique d'actifs entre actions, obligations, monétaire ;
- Allocation actions : géographique ;
- Allocation obligataire : choix du degré de risque crédit et allocation géographique ;
- Allocation devise : choix du degré de couverture de change et/ou d'exposition.

### Description des catégories d'actifs :

#### - Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM peut investir de 20% minimum jusqu'à 100% maximum de l'actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- de 20% à 100% maximum de l'actif net en OPC actions;
- de 0% à 40% maximum de l'actif net en OPC obligataires, monétaires et monétaires court terme;
- de 0 à 30 % maximum de l'actif net en OPC sans critère de classification;
- de 0 à 30% maximum de l'actif net en OPC indiciels cotés.

L'OPCVM pourra avoir recours :

- jusqu'à 100% de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM français et/ou étrangers ;
- jusqu'à 15% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union européenne à condition de respecter les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Les organismes de placement collectifs mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

- Actions et/ou valeurs assimilées :

Le fonds peut être investi en actions et/ou valeurs assimilées à hauteur maximale de 40 % de l'actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, de sociétés de toute taille de capitalisation, ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE.

Le fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées de petites et/ou moyennes capitalisations.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds peut être investi à hauteur maximale de 25 % de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, des Etats membres de l'OCDE, sur tout type de maturité, de devises et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agences Standard & Poor's , Fitch ou notation équivalente chez Moody's ou toute notation jugée équivalente par la Société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi, via les OPC, dans des titres de taux de catégorie "Haut Rendement" (notation inférieure à BBB- Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion) dans une limite maximale de 10% de l'actif net. En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

Autres caractéristiques :

L'OPCVM sera soumis aux limites d'expositions suivantes :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	de -10 à +10
Devises utilisées / Zones géographiques	Toutes devises / OCDE
Exposition risque de change	100% maximum

- Instruments dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments dérivés dans la limite de 100% maximum de son actif net. Nature des marchés :

- Réglementé
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Change
- Crédit
- Indice (dont indices de matières premières)
- Autres risques : volatilité

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés utilisés :

- Futures (sur actions/indices/taux d'intérêts/devises/volatilité/indices de matières premières)
- Options (sur actions/indices/taux d'intérêts)
- Swaps (de taux/change)
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

En vue de réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, le gérant se réserve la possibilité d'investir sur des instruments dérivés. C'est dans cet esprit d'optimisation de la performance que les produits dérivés sont utilisés occasionnellement dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur volatilité sont utilisés dans une optique de couverture ou d'exposition au niveau de la volatilité implicite des principaux indices des marchés actions en permettant de tirer profit d'une hausse/baisse du niveau absolu de l'indice de volatilité.

Les futures sur taux d'intérêts (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les futures sur indices de matières premières sont utilisés afin d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque matières premières dans une limite de 15% maximum de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières. Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisées en ajustement de l'exposition actions, en couverture d'un risque action (par exemple élimination de la composante action d'une obligation convertible) ou en couverture du risque crédit (par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit).

Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions permettent aussi de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité.

Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions ouvrent la possibilité de stratégies de gestion dites « asymétriques », dans lesquelles les gains potentiels peuvent être illimités pour des pertes potentielles strictement limitées ou inversement.

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les swaps de taux peuvent être utilisés, de manière occasionnelle, comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change et les opérations de change à terme sont utilisés pour couvrir ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise échangée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture/exposition à une devise.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité autorisée.

Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition aux marchés actions.

- Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés de la façon suivante : Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Change
- Crédit
- Indice (dont indices de matières premières)

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscriptions de titres financiers
- Warrants
- Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé
- Certificats ayant pour sous-jacent des indices de contrat à terme sur matières premières
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (y compris les contrats à terme sur indices de matières premières).

*Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :*

L'OPCVM pourra avoir recours à des obligations convertibles, bons de souscriptions de titres financiers, warrants et autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier ainsi qu'à des Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé dans un but de couverture et/ou d'exposition notamment aux risques actions, taux, crédit ou change dans la limite de 20% de l'actif net.

Les OPCVM dans lesquels le fonds investit pourront avoir recours à des titres intégrant des dérivés.

Le recours à des certificats, avec pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier y compris celui des matières premières, sera limité à 5% de l'actif. Les certificats envisagés pourront avoir pour sous-jacent des indices de contrats à terme sur matières premières.

Le fonds peut avoir recours à des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières dans la limite maximale de 15% de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières.

Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en œuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers. Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits

de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants : Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

### Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

#### Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

#### Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

#### Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

#### Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs

Les titres classés en "spéculatifs" ou "haut rendement" présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir une forte volatilité et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque lié aux matières premières

Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Les matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. Une évolution défavorable des marchés de matières premières pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds en raison de son exposition indirecte aux matières premières.

#### Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

### Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part D : Tous souscripteurs, peut être support de contrats assurance vie

Part C : Tous souscripteurs, peut être support de contrats assurance vie

L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficiaire directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Régime fiscal :** L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal. Cet OPCVM peut servir de support aux contrats d'assurance vie.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.  
Courriel : [communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)*
- *Date de création de l'OPCVM : 23 janvier 1988.*

# rapport d'activité

## **Environnement Economique**

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 3,6% contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3% et termine l'année à 77,04 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a continué de mener une politique restrictive sur le début de l'année, avant de mettre en pause son resserrement monétaire. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « Bank Term Funding Program » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signale en effet 75 points de base de baisse de taux en 2024, reflétant des prévisions d'inflation en recul. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,1% en novembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience sur l'année, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En zone euro, la Banque centrale européenne a elle aussi mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année. Elle a néanmoins adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ses taux élevés pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (Asset purchase programme). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,4% en novembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non-énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

En Chine, la reprise post-covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Sur le plan politique, Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en début d'année. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée -progressivement- de sa politique monétaire ultra accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à 10 ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. Elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nipponne s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

## **Présentation de la gestion réalisée sur la Multigestion**

### **Marchés Financiers**

Au travers de performances financières en rebond - après celles mal orientées de l'année précédente - 2023 s'inscrit parmi les bons millésimes boursiers : exprimés en euros, les principaux indices obligataires et d'actions progressent souvent nettement (S&P 500 : + 20% ; MSCI Euro : +18, 3% ; Nikkei 300 : +12%) ; en particulier celui des valeurs technologiques du Nasdaq 100 (+49%). A contrario, les valeurs chinoises continentales (CSI 300 : -19,6%) et hong-kongaises (Hang Seng : - 18,5%) se distinguent par leurs reflux. Les investisseurs se portent aussi sur l'or (+9%), le bitcoin (+144%) et l'euro (+3,75% vis-à-vis de l'USD).

Traduction d'une importante résilience des bourses, ses performances financières peuvent être qualifiées d'hors normes, eu égard aux vents contraires et aux craintes que les investisseurs ont dû affronter, à commencer par ceux de nature géostratégique :

- La poursuite du conflit est-européen entre la Russie et l'Ukraine.
- L'accentuation des tensions, commerciales et de transferts technologiques, entre les Etats-Unis et la Chine.
- L'émergence de l'Inde, comme nouvelle source de concurrence pour les anciens pays industriels.
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien, au risque de s'étendre potentiellement au reste du Proche et Moyen-Orient, et prendre la forme d'une crise énergétique.
- La capacité de l'Europe à s'affranchir des sources d'énergies russes pendant un nouvel hiver.

Au-delà, sur les plans économiques et financiers, les bourses se sont encore inscrites dans un environnement de lutte - exacerbée et schizophrénique - des autorités publiques contre l'inflation :

- D'un côté, les grands Etats poursuivent des politiques expansionnistes et protectionnistes - à l'instar du plan Inflation Reduction Act (IRA) qui participe au déficit budgétaire massif des Etats-Unis en période de quasi plein emploi - qui contribuent à la hausse interne des prix des biens et services.

- De l'autre côté, les principales banques centrales tentent toujours de contrecarrer les pressions inflationnistes induites par les stimuli de ces mêmes politiques publiques, en poursuivant une hausse exceptionnelle – par l'amplitude et le temps réduit de mise en place - de leur loyer de l'argent.

Dans la mesure, où la valorisation des actifs financiers dérive en bonne partie du niveau des taux d'intérêt, l'évolution des bourses mondiales reste donc grandement asservie tout au long de l'année, aux données macro-économiques :

- Ainsi, la majorité des investisseurs réagit aux données d'activités, d'emplois ou directement d'inflations, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux monétaires des banques centrales, et des taux longs, viendraient ralentir significativement les économies.

- Ces inflexions statistiques interviennent au début du T4, ce qui engage les principales autorités monétaires à stabiliser leur coût de l'argent, et les investisseurs à anticiper le calendrier et l'ampleur du retournement des cycles monétaires restrictifs de ces dernières.

- En parallèle et au plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent plus vigilants que de coutume à la capacité des entreprises à compenser l'évolution de leurs volumes de ventes par des hausses de prix, et à leur solidité bilantielle.

L'essentiel de l'année se caractérise par de grandes complexités pour les investisseurs dans le monde :

- Des pans entiers d'économies supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt, en fonction du levier d'endettement pris par les entreprises et de leur sensibilité au ralentissement. À ce titre, les grandes difficultés d'acteurs de l'immobilier de bureau ouest américain, et des promoteurs chinois, s'accroissent. S'ajoute la perte d'acteurs de l'écosystème des cryptomonnaies (FTX), participant aux défaillances par insolvabilité de banques régionales américaines (SVB, First Republic Bank) et aux craintes sur la solidité du système bancaire qui permettent à UBS d'absorber Crédit Suisse.

- Les flux d'investissement s'orientent prioritairement vers les produits monétaires, au détriment des obligations - dont les cours des maturités les plus longues reculent parfois très sévèrement jusqu'au début du T4- et vers des marchés d'actions.

- La performance des indices traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, les cas du Nasdaq ou du S&P 500 américains ressortent particulièrement emblématiques, puisque sept valeurs qualifiées de « magnifiques », enregistrent des performances records en captant l'essentiel des flux de leur classe d'actifs. En l'occurrence, l'évolution de leur cours traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle, qui englobe notamment la sphère des producteurs de semi-conducteurs comme la société Nvidia.

- Phénomène engagé depuis 2017, les petites et moyennes capitalisations sous performant les grandes valeurs, qui bénéficient des flux d'investisseurs ayant une préférence pour la liquidité.

- Cette liquidité fait défaut à des titres, qui s'effondrent lors de leurs publications. Elle serait symptomatique de nouvelles poches d'illiquidité qui trouveraient leur origine par raréfaction d'investisseurs actifs, moins présents avec le développement des gestions passives, via des fonds indiciels cotés (« ETF »).

L'ensemble des facteurs que nous venons de décrire opère de manière sous-jacente, dès lors que nous effectuons l'analyse séquentielle des événements de cet exercice :

Une progression des actions en début d'année qui fait vite long feu.

Les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement jusqu'à mi-février, malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens, qui se fait jour à partir du début de ce mois-là. En effet, la majorité des investisseurs table sur une volonté émuée des principales banques centrales à monter leurs taux monétaires, au regard d'un ralentissement économique modéré. Les opérateurs se focalisent notamment sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise par abandon de sa politique zéro Covid, et sur la stabilisation du prix des hydrocarbures.

À partir du 16 février, les indices de grandes capitalisations déclinent quelques peu jusqu'au 8 mars : la qualité des publications du T4 2022 et des perspectives d'entreprises ne parviennent pas à contrebalancer complètement l'élévation continue des taux longs - alimentée par de bonnes statistiques macro-économiques - et l'anticipation de prochains relèvements de taux monétaires, des principales banques centrales.

Entre le 8 et le 13 mars, la tendance est guidée cette fois par des craintes portant sur la solidité du système bancaire dans un contexte de hausse des taux. La faillite outre atlantique de la SVB, engendre une crise de confiance généralisée dans le secteur, qui se solde par le rachat du Crédit Suisse par UBS, et laisse aussi craindre une déroute de la Deutsche Bank. Les autorités bancaires interviennent, mais les investisseurs se défient un peu plus des actifs jugés les moins liquides. De fait, les investisseurs se réfugient sur des obligations de maturité longue alors que le recul des indices internationaux d'actions s'accélère pour atteindre un point bas, à des niveaux juste supérieurs à ceux de début d'année.

À partir du 13 mars, malgré une hausse tendancielle des taux longs à travers le monde, les indices d'actions internationaux reprennent une ascendance jusqu'au 14 septembre. La volatilité se fait croissante.

Sur cette plage de temps, les indices d'actions internationaux trouvent en effet une nouvelle dynamique dans un contexte de vive hausse des taux longs, notamment aux Etats-Unis :

- Les marchés d'actions trouvent leurs vigueurs grâce à des publications d'entreprises meilleures qu'attendues aux T1 et T2 - traduisant le maintien de la capacité de ces dernières, à transmettre des hausses de prix à leurs clients - et grâce à leurs perspectives ; ces indices bénéficient surtout de statistiques traduisant une décélération de l'inflation, laissant supposer une pause dans le cycle d'augmentation des taux des principales banques centrales.

- Parallèlement, les taux longs américains progressent du fait de la résilience de l'économie et de l'emploi, et aussi de la perte en août de la note souveraine AAA accordée par Fitch.

À partir de mi-septembre, les grands indices mondiaux d'actions reculent jusqu'au 27 octobre, alors que les taux longs atteignent en occident leur pic.

Cette tendance générale baissière des bourses découle en effet de la très vive hausse des taux longs américains et européens, qui finissent par atteindre respectivement leur plus haut depuis 2007 et 2011. Aux Etats-Unis, cette progression des taux des maturités obligataires longues trouve à nouveau sa source dans la résilience de l'économie et de l'emploi. S'ajoutent à travers le monde, un regain de pressions inflationnistes - alimentées entre autres par la progression du prix des hydrocarbures, favorisée par la réduction de la production de l'Arabie Saoudite, qui a débuté dès août et qui se répercute désormais. Un surcroît de tensions géopolitiques au Proche-Orient, avec la résurgence du conflit israélo-palestinien, apparaît le 7 octobre ; rendu plus nerveux, les investisseurs sanctionnent dès lors massivement les publications ou perspectives d'entreprises décevantes, au sein de marchés devenus aussi moins liquides.

Novembre se caractérise par une hausse ininterrompue des principales bourses mondiales, à l'exception des chinoises, alors que les indices de volatilité poursuivent l'orientation inverse. Ce renversement de tendance, vient de la conviction de la majorité des investisseurs, que le cycle de hausse des taux de la FED arrive à son terme et qu'il devient même temps d'anticiper les étapes de son retournement en 2024. Pour cela, les intervenants s'appuient sur la présentation d'un plan plus édulcoré d'émissions de dettes du Trésor américain, et, sur la décision de la FED de stabiliser ses taux directeurs, face à de premiers signaux de ralentissement de l'inflation. De plus, le prix des hydrocarbures recule étant donné l'absence de signaux de reprise en Chine et de possibles dissensions au sein du cartel de l'OPEP.

### Politique de gestion

Covéa Profil Offensif s'expose majoritairement aux actions. Son indice de référence (75% MSCI Euro + 15% FTSE MTS 5-7 ans + 10% €STR capitalisé) se compose de 75% d'actions (« la neutralité »). L'exposition aux actions peut évoluer sur une plage autorisée comprise entre 60 et 120%. Corrélativement, l'exposition des produits de taux fluctue dans une bande autorisée comprise entre 0 et 40%.

Entre le début et la fin de l'année 2023, le poids des actions augmente dans le portefeuille, passant d'environ 69,5% à 73,9%. Nous modulons l'exposition aux actions essentiellement au travers des valeurs européennes.

En parallèle, nous réduisons le poids des actions américaines, qui passe au cours de l'exercice de 3,3% à 3,1%, et réduisons les valeurs japonaises qui évoluent de 3,1% à 2,5%. Nous continuons à rester à l'écart des actions des pays émergents.

Nous maintenons stable l'exposition aux convertibles, autour de 4,2% du portefeuille.

L'exposition obligataire, qui se partage entre des fonds de titres souverains et de crédit, dont certains internationaux, baisse de 11,6% à 9,7%.

Entre le début et la fin de l'année, nous réduisons le poids des liquidités, qui passe de 10% à 5,2%.

La complexité de gestion de cette année vient de la difficulté à diversifier les actifs, étant donné leur corrélation inhabituelle : leur valorisation est guidée pour beaucoup par la hausse des taux longs et les anticipations portant sur la politique des banques centrales pour juguler l'inflation.

En janvier, nous effectuons un aller-retour sur des futures Bund, entre des niveaux de taux de +2% et +2,5% sur le 10 ans Bund : le solde net cumulé des opérations se compense. Par ailleurs, nous réduisons l'exposition aux actions en cédant 10,3 M€ de futures DJ Eurostoxx 50, au niveau de 4079 points. Fin janvier, l'exposition aux actions termine à 69,5%.

En février, les expositions obligataires souveraines française et allemande de maturité 2024 ont été renforcées afin de profiter de la hausse des taux d'intérêt. Afin de financer ces achats, la poche monétaire a été réduite. Nous effectuons deux achats sur des futures Euro Bund autour de +2,3% et 2,4% sur le 10 ans Bund. Par ailleurs, nous réduisons l'exposition aux actions en cédant 9,9 M€ de futures DJ Eurostoxx 50, au niveau de 4 250 points et 4290 points. Fin février, l'exposition aux actions de du fonds termine à 66,4%.

En mars, nous cédon les fonds obligataires Allianz Credit Opportunities et Candriam Long Short Credit.

En fin de premier trimestre, du fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 66,3%, 4,2%, 8,7% et 7,9%.

Au mois de mai, la trésorerie obtenue à la suite de l'échéance d'un bon du trésor a été redéployée sur un BTF d'échéance avril 2024. Fin mai, l'exposition aux actions de du fonds ressort autour de 66,4%.

Durant le mois de juin, nous arbitrons Covéa Select UK au profit de fonds verts (Covéa Aeris, Covéa Aqua, et Covéa Solis), de Covéa Actions Europe hors Euro et de Covéa Perspectives Entreprises et réduisons les liquidités. Sur la partie taux, nous profitons de la hausse des taux pour investir dans des BTF d'échéance de novembre 2023 à avril 2024 et effectuons un achat de futures Euro Bund autour de +2,3%.

En fin de semestre, du fonds s'expose aux actions, convertibles, obligations, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 66,7%, 4,2%, 8,8% et 6,9%.

En juillet, nous augmentons la présence de Covéa Actions Europe hors Euro. Nous profitons de la hausse des taux d'intérêts en achetant une obligation d'état français de maturité 2033 et des contrats Euro Bund autour de 2,45%. La poche monétaire est réduite durant la période. Fin juillet, l'exposition aux actions de du fonds ressort autour de 67,2%.

En aout, nous profitons de la baisse des marchés pour réduire la couverture en contrat future Euro Stoxx 50. Nous augmentons la présence de Covéa Actions Rendement au détriment de Covéa Actions Japon. Nous cédon des parts de Covéa Sécurité afin de répondre à des demandes de rachats. L'exposition aux actions de du fonds termine le mois d'aout à 71.2%.

Début septembre, nous augmentons la présence de Covéa Euro Souverain, Covéa Obligations et Covéa Moyen Terme au détriment de Covéa Flexible ISR que nous cédon. En fin de mois, nous augmentons la sensibilité du portefeuille en renforçant notre investissement sur l'OAT mai 2033 et le contrat future Euro Bund. Nous profitons de la hausse du dollar afin de couvrir la moitié de l'exposition EUR/USD du portefeuille.

A la fin du troisième trimestre, du fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 70,4%, 4,3%, 11,2% et 5,4%.

En octobre, la poursuite de la baisse des indices actions européens nous incite à réduire la couverture en contrat future Euro Stoxx 50. En fin de mois, nous recevons le remboursement de l'OAT de maturité octobre 2023. A fin octobre, l'exposition aux actions de du fonds s'établit autour de 74,2%.

En novembre, nous cédon des contrats futures Euro Bund après une forte hausse des cours, permettant ainsi de réduire la sensibilité du fonds. Sur la partie monétaire, nous recevons le remboursement du BTF de maturité novembre 2023. En fin de mois, nous prenons nos bénéfices sur la couverture partielle mise en place sur le dollar après une dépréciation de celui-ci contre l'euro. A fin novembre, l'exposition aux actions de du fonds ressort à 74,4%.

Décembre se situe dans la continuité de novembre. Nous allégeons l'exposition en fonds actions Covéa et rachetons des contrats futures Euro Stoxx 50 en proportion afin de neutraliser l'impact sur l'exposition aux actions du fonds. A noter que durant cette période, Covéa Actions France a absorbé Covéa Renouveau France. Nous profitons de la hausse des marchés actions pour réduire l'exposition du fonds avec la vente de contrats futures Euro Stoxx 50. Sur la partie obligataire, nous cédon des contrats futures Euro Bund après une hausse des cours permettant ainsi de réduire la sensibilité du fonds.

En définitive, l'année s'achève avec des expositions sur les actions, obligations convertibles, obligations et liquidités respectivement de 73,9%, 4,2%, 9,7% et 5,2%.

### Perspectives

2024 promet d'être riche en événements, ne serait-ce que par la multiplicité des élections qui auront lieu dans des pays comme les Etats-Unis, nombre de pays émergents ou européens, Taïwan...et qui concerneront près de la moitié de la population mondiale. Sur un plan plus financier, la nouvelle année se présente comme charnière, car les effets des hausses de taux précédemment engagés devraient peser sur la croissance économique et possiblement sur l'inflation. Les marchés financiers vont continuer à refléter leurs anticipations quant à ces deux variables, et jugeront de l'ajustement des politiques monétaires des principales banques centrales à ce contexte. La capacité, la vitesse et l'ampleur de réaction de ces dernières à baisser leurs taux détermineront la capacité de pans importants des économies à supporter le poids de dettes croissantes.

### Performances OPC

En 2023, la performance de COVEA PROFIL OFFENSIF a été de 9,16 % pour la part C, de 9,20 % pour la part D.

La performance de son indice de référence, 75% MSCI Euro + 15% FTSE MTS 5-7 ans + 10% ESTR dividendes et coupons nets réinvestis, a été de 17,08 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

### Techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas eu recours pour l'exercice 2023, à des techniques de gestion efficace de portefeuille (par le biais d'opérations de cessions d'acquisitions temporaires de titres ou par le recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré) et aucune garantie financière (autrement qu'en espèces), n'a été reçue à ce titre.

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés:

Change à terme : néant

Future : 35 970 470 EUR

Options : néant

Swap : néant

En fin d'exercice, le fonds détient une position longue exposée à des obligations allemandes de maturité 10 ans via des futures Euro Bund d'échéance avril 2024 à hauteur de 5,21

millions d'euros, soit +1,42% du portefeuille.

Sur la partie actions, le fonds détient une position courte sur des futures Euro Stoxx 50 d'échéance mars 2024 pour 30,75 millions d'euros soit -8,35% du portefeuille.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant.

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Exercice des droits de vote**

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Informations en matière extra-financière**

#### **Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)**

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

### Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en oeuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

## **Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance**

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2023) s'est élevé à 15 055 562 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 254 729 euros, soit 15% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2023.

### **2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire**

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

### **3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt**

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et

- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

#### **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

#### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)**

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR

*Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice*

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVEA SELECTION UK PART I EUR	-	15 811 455,82
COVEA FINANCE SECURITE C	-	9 910 274,35
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	9 752 922,95	103 815,36
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	5 380 781,00	40 059,00
COVEA ACTIONS CROISSANCE C	-	4 432 431,77
COVEA AQUA PART I	4 248 020,70	37 356,52
BTF 0% 15/11/2023	2 020 105,80	2 050 000,00
FRANCE 4.25% 10/25/2023	-	3 383 899,00
COVEA ACTIONS RENDEMENT	2 827 325,93	119 139,25
COVEA MOYEN TERME	2 867 590,13	-

# rapport du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## COVEA PROFIL OFFENSIF

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
COVEA FINANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP COVEA PROFIL OFFENSIF,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA PROFIL OFFENSIF constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
572 028 041 RCS Nanterre  
TVA - FR 62 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme



significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: 5805551A-A6A3-4072-850F-DB53B6BADACB

**Deloitte.**

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 08 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

The image shows a blue checkmark icon on the left and a handwritten signature in black ink on the right, which appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>360 001 064,10</b>	<b>325 007 421,73</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 889 855,94	8 411 793,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	3 774 303,00	694 848,00
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	345 920 431,24	314 569 270,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	416 473,92	1 331 510,00
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>2 651 998,97</b>	<b>3 244 400,07</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 651 998,97	3 244 400,07
<b>Comptes financiers</b>	<b>6 661 235,44</b>	<b>14 778 901,44</b>
Liquidités	6 661 235,44	14 778 901,44
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>369 314 298,51</b>	<b>343 030 723,24</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	373 859 397,83	334 615 738,29
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 591 122,16	11 160 802,24
• Résultat de l'exercice	-3 782 974,61	-4 461 015,47
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>368 485 301,06</b>	<b>341 315 525,06</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>416 473,92</b>	<b>1 331 510,00</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	416 473,92	1 331 510,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>412 523,53</b>	<b>383 688,18</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	412 523,53	383 688,18
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>369 314 298,51</b>	<b>343 030 723,24</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	30 756 110,00	30 620 650,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 214 360,00	15 552 810,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	259 541,31	34 933,30
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	915,49
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	346 884,72	-
• Produits sur titres de créances	30 190,89	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>636 616,92</b>	<b>35 848,79</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-663,67	-103 527,52
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-663,67</b>	<b>-103 527,52</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>635 953,25</b>	<b>-67 678,73</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4 443 182,64	-4 324 707,62
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-3 807 229,39</b>	<b>-4 392 386,35</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	24 254,78	-68 629,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-3 782 974,61</b>	<b>-4 461 015,47</b>

## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

#### 1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

#### Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

#### Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :  
Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :  
Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

## Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

## 2 - Méthode de comptabilisation :

### Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

### Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformances. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part D : 1.25% taux maximum Part C : 1.25% taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	2.50 % TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

### Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

*Changements intervenus* : Néant.

*Changements à intervenir* : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

**Changements intervenus :**

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
- Passage en article 8 SFDR et publication de l'annexe précontractuelle

**Changements à intervenir :**

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Résultat : Parts C : capitalisation / Parts D : distribution.

Plus-values réalisées nettes : capitalisation.



# 2 évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>341 315 525,06</b>	<b>378 975 904,84</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	21 583 649,77	47 595 200,52
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-25 614 146,73	-36 706 138,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 146 115,39	4 205 190,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-137 484,48	-259 963,63
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 186 331,87	13 357 329,27
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-6 746 685,39	-6 435 493,33
Frais de transaction	-21 461,86	-13 989,02
Différences de change	-81 105,48	-39 479,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	36 985 746,03	-56 760 363,16
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	83 432 940,96	46 447 194,93
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	46 447 194,93	103 207 558,09
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-323 953,73	1 789 714,07
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	416 473,92	740 427,65
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	740 427,65	-1 049 286,42
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 807 229,39	-4 392 386,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>368 485 301,06</b>	<b>341 315 525,06</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	9 889 855,94	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	3 774 303,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	30 756 110,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	5 214 360,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 889 855,94	-	-	-
Titres de créances	3 774 303,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 661 235,44
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	5 214 360,00	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 819 192,21	2 677 269,94	-	-	5 393 393,79
Titres de créances	2 042 783,00	1 731 520,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 661 235,44	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	5 214 360,00

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	1 847 629,12	225 976,07	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>2 651 998,97</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	2 161 546,20
Souscriptions à recevoir	490 452,77
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>412 523,53</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	361 789,39
Rachat à payer	50 734,14
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0010395624	1 364 342,1666	21 583 649,77	1 620 114,5483	25 606 740,03
PART D / FR0000445033	-	-	213,7898	7 406,70
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010395624		-		-
PART D / FR0000445033		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010395624		-		-
PART D / FR0000445033		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010395624		-		-
PART D / FR0000445033		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART C / FR0010395624	1,25
PART D / FR0000445033	1,25

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART C / FR0010395624	-
PART D / FR0000445033	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 345 920 431,24

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3 782 974,61	-4 461 015,47
<b>Total</b>	<b>-3 782 974,61</b>	<b>-4 461 015,47</b>

PART C / FR0010395624	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 816 714,18	-3 334 372,82
<b>Total</b>	<b>-2 816 714,18</b>	<b>-3 334 372,82</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART D / FR0000445033	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-966 260,43	-1 126 642,65
<b>Total</b>	<b>-966 260,43</b>	<b>-1 126 642,65</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 591 122,16	11 160 802,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 591 122,16</b>	<b>11 160 802,24</b>

PART C / FR0010395624	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 184 712,33	8 350 788,35
<b>Total</b>	<b>-1 184 712,33</b>	<b>8 350 788,35</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D / FR0000445033	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-406 409,83	2 810 013,89
<b>Total</b>	<b>-406 409,83</b>	<b>2 810 013,89</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 23 janvier 1988

Devise					
EUR	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>368 485 301,06</b>	341 315 525,06	378 975 904,84	340 976 595,46	336 315 241,51

PART C / FR0010395624	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>16 672 128,3152</b>	16 927 900,6969	15 880 626,9788	15 222 662,3777	14 698 881,7991
<b>Valeur liquidative</b>	<b>16,45</b>	15,07	17,25	15,8	15,72
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,24</b>	0,29	-0,39	-0,12	-0,24

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D / FR0000445033	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>2 660 730,6677</b>	2 660 944,4575	2 831 988,3648	2 952 697,279	3 111 564,2801
<b>Valeur liquidative</b>	<b>35,37</b>	32,39	37,08	33,97	33,79
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,51</b>	-0,63	-0,84	-0,37	-0,52

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
DE0001102358	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.50% 15/05/2024	PROPRE	1 340 285,00	1 343 111,90	EUR	0,36
FR0011619436	FRANCE OAT 2.25 05/25/24	PROPRE	1 323 072,00	1 334 158,04	EUR	0,36
FR001400H7V7	FRANCE 3% 25/05/2033	PROPRE	2 000 000,00	2 116 977,38	EUR	0,57
FR0013344751	FRENCH REPUBLIC 0% 25/03/2024	PROPRE	1 834 048,00	1 819 192,21	EUR	0,49
FR0000187635	OAT 5.75% 25/10/32	PROPRE	2 584 664,00	3 276 416,41	EUR	0,89
				<b>9 889 855,94</b>		<b>2,68</b>
<i>Total Obligation</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0000985368	COVEA ACTIONS EUROPE C	PROPRE	66 569,00	19 590 591,01	EUR	5,32
FR0011120377	COVEA ACTION FRANCE PART I	PROPRE	156 142,9571	33 925 180,29	EUR	9,21
FR0007497789	COVEA ACTION INVESTISSEMENT	PROPRE	765,00	8 700 513,30	EUR	2,36
FR0000289431	COVEA ACTION JAPON PART C	PROPRE	248 024,00	9 117 362,24	EUR	2,47
FR0011208800	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP AC	PROPRE	1,00	47,24	EUR	0,00
FR0011208784	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	PROPRE	114 704,00	11 165 287,36	EUR	3,03
FR0007022157	COVEA ACTIONS CROISSANCE C	PROPRE	68 715,00	5 749 384,05	EUR	1,56
FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	PROPRE	101 325,00	13 029 381,75	EUR	3,54
FR0010567487	COVEA ACTIONS EURO I	PROPRE	36 187,00	7 409 650,12	EUR	2,01
FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	PROPRE	472 315,00	38 465 333,60	EUR	10,44
FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	PROPRE	129 202,00	32 751 414,98	EUR	8,89
FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	PROPRE	268 278,00	44 112 951,54	EUR	11,97
FR0013312642	COVEA AERIS PART I	PROPRE	124 126,00	16 313 880,18	EUR	4,43
FR0013312675	COVEA AQUA PART I	PROPRE	97 454,00	13 883 296,84	EUR	3,77
FR0000939969	COVEA EURO SOUVERAIN (C)	PROPRE	96 127,00	4 665 043,31	EUR	1,27
FR0000441651	COVEA EURO SPREAD PART D	PROPRE	91 549,00	1 309 150,70	EUR	0,36
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	PROPRE	30 225,00	6 818 578,65	EUR	1,85
FR0011134535	COVEA HAUT RENDEMENT I	PROPRE	11 835,00	1 462 214,25	EUR	0,40
FR0000931446	COVEA MOYEN TERME	PROPRE	11 541,00	2 903 253,96	EUR	0,79

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000939936	COVEA OBLIG INTER 4 DEC	PROPRE	261 919,00	7 970 195,17	EUR	2,16
FR0011070762	COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	PROPRE	617,00	15 520 696,70	EUR	4,21
FR00140047R6	COVEA OBLIGATIONS SICAV	PROPRE	2 406,00	2 224 972,56	EUR	0,60
FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	PROPRE	57 831,00	15 824 874,84	EUR	4,29
FR0013312683	COVEA SOLIS I	PROPRE	107 808,00	16 628 305,92	EUR	4,51
FR0013312733	COVEA TERRA PART I	PROPRE	116 559,00	16 378 870,68	EUR	4,44
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>345 920 431,24</b>		<b>93,88</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>355 810 287,18</b>		<b>96,56</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-416 473,92	-416 473,92	EUR	-0,11
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-416 473,92</b>		<b>-0,11</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-50 734,14	-50 734,14	EUR	-0,01
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	4 587 630,25	4 587 630,25	EUR	1,24
	BANQUE JPY CAI	PROPRE	35 326 839,00	225 976,07	JPY	0,06
	BANQUE USD CAI	PROPRE	2 041 630,18	1 847 629,12	USD	0,50
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	490 452,77	490 452,77	EUR	0,13
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>7 100 954,07</b>		<b>1,93</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	2 161 546,20	2 161 546,20	EUR	0,59
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>2 161 546,20</b>		<b>0,59</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-269 194,60	-269 194,60	EUR	-0,07
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-92 594,79	-92 594,79	EUR	-0,03
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-361 789,39</b>		<b>-0,10</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>8 484 236,96</b>		<b>2,30</b>
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
VG150324	EURO STOXX 50 0324	PROPRE	-677,00	254 213,92	EUR	0,07
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>254 213,92</b>		<b>0,07</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RX110324	EURO BUND 0324	PROPRE	38,00	162 260,00	EUR	0,04
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>162 260,00</b>		<b>0,04</b>
<b>Total Futures</b>				<b>416 473,92</b>		<b>0,11</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Creances negociables</i>						
<i>Interets precomptes.</i>						
FR0127921064	BTF 0% 17/04/2024	PROPRE	1 750 000,00	1 731 520,00	EUR	0,47
FR0127613505	BTF 0% 21/02/2024	PROPRE	1 050 000,00	1 044 813,00	EUR	0,28
FR0127613497	BTF 0% 24/01/2024	PROPRE	1 000 000,00	997 970,00	EUR	0,27
<i>Total Interets precomptes.</i>				<b>3 774 303,00</b>		<b>1,02</b>
<i>Total Creances negociables</i>				<b>3 774 303,00</b>		<b>1,02</b>
<b>Total COVEA PROFIL OFFENSIF</b>				<b>368 485 301,06</b>		<b>100,00</b>